

Action 3. Renforcement de la mise en application de l'obligation de débroussailler

■ Objectif

L'objectif est de mieux faire appliquer les textes concernant le débroussaillage obligatoire, autour des habitations et des infrastructures linéaires.

■ Situation actuelle et justification

L'arrêté préfectoral du 9 juin 2004 définit les communes ou parties de communes à risque dans lesquelles s'appliquent les articles L322-3 et suivants du code forestier. Il définit également les prescriptions départementales en matière de débroussaillage linéaire. Cette réglementation récente n'a connu pour l'instant qu'un début d'application, notamment au travers des actions d'information (35 jours par an en 2005).

■ Mesures prévues

8. Édition d'une plaquette	Une plaquette d'information résumant les principales dispositions de l'arrêté préfectoral sera éditée, pour être diffusée largement auprès des particuliers, notamment par le canal des maires. Cette plaquette sera rééditée et mise à jour en cours de période.
9. Journée de formation	Une journée de formation à destination des personnels de la DDE et du CG sera organisée sur le thème de la mise en œuvre du débroussaillage. Le personnel communal sera formé au travers de la formation générale prévue en direction des communes (voir fiche correspondante).

10. Notification des obligations	Les obligations seront notifiées aux communes et gestionnaires de réseau concernés.						
11. Actions d'information, de contrôle et de répression	Cette action, conduite dans le cadre des journées de patrouille, portera sur environ 200 constructions par an						
12. Évaluation de l'action	Une évaluation des résultats sera réalisée à mi-parcours, par sondage.						
■ Massifs	■ Acteurs (leader)	■ Budget (7 ans)	■ Actions liées				
Zones à risque de l'Arrêté Préfectoral	DDAF, DDE, CG, ONF, Communes, ESCOTA, RTE, EDF, SNCF	30000 €	Actions 1 et 10				
■ Échéancier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Édition d'une plaquette	5000				5000		
Journée de formation		5000				5000	
Notification	0						
Actions de contrôle			12000	12000	12000	12000	12000
Évaluation de l'action				0			
■ Indicateurs de suivi	Situation actuelle		Objectif à atteindre				
Pourcentage de communes et de gestionnaires de réseaux contactés	0%		100%				
Nombre de communes entièrement vérifiées	0		30				